
Règlement

Championnat suisse HoopAgi

valable dès le 01.01.2027

Par souci de simplicité, la forme masculine utilisée ci-dessous englobe également la forme féminine.

Société Cynologique Suisse (SKG)
Thalstrasse 49
CH - 4710 Balsthal
Téléphone 031 306 62 62
E-mail info@skg.ch
Site web www.skg.ch
Site web www.polydog.ch

1 Championnat suisse

Le championnat suisse (CS) a lieu chaque année, si possible en septembre/octobre.

Les organisateurs peuvent poser leur candidature auprès de Polydog pour organiser un CS. Polydog peut également contacter les organisateurs qu'elle estime appropriés. L'attribution est effectuée par Polydog.

2 Généralités

Le règlement actuel des concours HoopAgi s'applique. Exception : les chiennes en chaleur sont admises.

Le championnat suisse HoopAgi a lieu si au moins trois équipes de classe 3 sont inscrites. Polydog décide des exceptions.

Le CS est organisé pour les classes 1 à 3.

Au total, 60 équipes au maximum sont admises.

Il appartient à l'organisateur de vérifier les conditions d'admission.

2.2 Juges

Les juges sont désignés par Polydog.

3 Conditions de participation

Sont admises les équipes dont le conducteur réside en Suisse et dont le chien est enregistré auprès d'Amicus/Fairgate. Un pedigree n'est pas requis.

L'inscription au CS doit se faire conformément à l'annonce, au moyen du formulaire d'inscription.

Un conducteur peut participer avec deux chiens au maximum.

Classe 3

Sont admises toutes les équipes qui ont obtenu au moins la mention « bien » (médaille de bronze) au cours des 12 mois précédant la date limite d'inscription au CS.

Classe 2

Sont admises toutes les équipes qui ont obtenu au moins la mention « bien » (médaille de bronze) au cours des 12 mois précédant la date limite d'inscription au CS.

Selon le nombre de participants en classe 3, le nombre de participants en classe 2 est fixé comme suit : 60 équipes moins le nombre d'équipes de classe 3, divisé par deux, donne le nombre d'équipes de classe 2.

Si le nombre d'inscriptions dépasse le nombre de places disponibles, celles-ci sont attribuées aux équipes ayant obtenu les quatre meilleurs résultats lors des courses individuelles pendant cette période.

Classe 1

Sont admises toutes les équipes qui ont obtenu au moins la mention « bien » (médaille de bronze) au cours des 12 mois précédant la date limite d'inscription au CS.

Selon le nombre de participants en classe 2, le nombre de participants en classe 1 est fixé comme suit : 60 équipes moins le nombre d'équipes de classe 2, divisé par deux, donne le nombre d'équipes de classe 1.

Si le nombre d'inscriptions dépasse le nombre de places disponibles, celles-ci sont attribuées aux équipes ayant obtenu les quatre meilleurs résultats lors des courses individuelles pendant cette période.

3.1 Évaluation

Deux courses sont organisées et évaluées par des juges différents. Les résultats des deux courses sont additionnés et donnent le résultat général (classement combiné).

En cas d'égalité de points après les deux courses, une troisième course est organisée pour départager les équipes.

Classe 3

L'équipe gagnante est championne suisse HoopAgi de la classe 3.

Classe 2

L'équipe gagnante est la gagnante annuelle HoopAgi de la classe 2.

Classe 1

L'équipe gagnante est la gagnante annuelle HoopAgi de la classe 1.

4 Dispositions finales

Le présent règlement s'applique au championnat suisse HoopAgi 2027. Il peut être adapté pour les années suivantes en fonction de l'expérience acquise.

En cas de doute ou de situation imprévue, Polydog prend la décision.

5 Approbation et entrée en vigueur

Le présent règlement de compétition a été adopté par le comité central de la SKG le 16.09.2026. Il entre en vigueur le 01.01.2027.

Le règlement a été approuvé lors de la séance du comité central du 16.09.2026.



Balz Koller
Président SKG



Janine Böhli-Wenger
Présidente AAKA